

BRÈVES ÉCONOMIQUES

Brésil

Résumé

Une publication du SER de Brasilia
Semaine du 08 06 2026

Les États-Unis étudient la mise en place de deux droits de douane cumulables de 25% et 12,5% contre le Brésil

Ces deux droits de douane distincts sur les produits brésiliens ont été proposés au titre de la Section 301 : 25% visant des pratiques jugées *déraisonnables* (Pix, propriété intellectuelle, éthanol, déforestation) et 12,5% liés au travail forcé. Indépendants, ils peuvent se cumuler, mais comportent de larges exemptions (café, bœuf, aéronefs, pétrole). Encore au stade de propositions, ils seront tranchés au plus tard le 15 juillet.

La balance commerciale tire l'amélioration des comptes externes brésiliennes

Le déficit courant se replie à 2,7% du PIB sur douze mois, grâce à un excédent commercial en forte hausse, porté par le pétrole. Services et revenus primaires restent structurellement déficitaires ; mais les IDE couvrent largement le besoin de financement.

Inégalités régionales au Brésil : les instruments de développement territorial

Au-delà des grandes politiques sociales, le Brésil dispose d'une architecture spécifiquement territoriale pour réduire le fossé entre un Sud-Est relativement avancé et un Nord/Nordeste en retard : superintendances régionales, fonds constitutionnels, banques publiques de développement, projets d'intériorisation comme Brasilia et la Zone franche de Manaus. La réforme fiscale en cours y ajoute un instrument appelé à devenir central, le Fonds national de développement régional.

LE CHIFFRE A RETENIR :

**5,64 M
barils/jour**

La production brésilienne de pétrole et gaz en avril 2026, un record historique.

Source : ANP

Évolution des marchés

Indicateurs	Variation sur la semaine	Variation cumulée sur l'année	Niveau
Bourse (Ibovespa)	-3,6%	+4,9%	168 455
Risque-pays (CDS 5 ans Br)	+4,9%	-10,2%	124
Taux de change USD/BRL	+2,8%	-4,9%	5,17
Taux de change €/BRL	+2,5%	-6,2%	6,00

Note : Données du mercredi à 15h localement. Sources : Ipeadata, Investing, Valor.

Actualités macro-économiques & financières

Les États-Unis étudient la mise en place de deux droits de douane cumulables de 25% et 12,5% contre le Brésil

Les États-Unis étudient la mise en place de deux droits de douane distincts — 25% puis 12,5% — sur les importations en provenance du Brésil, à l'issue de deux enquêtes menées au titre de la Section 301 du Trade Act de 1974, dont les conclusions ont été publiées les 1er et 2 juin 2026 par le Bureau du représentant américain au commerce (USTR). Les deux mesures, encore au stade de propositions, sont juridiquement indépendantes et peuvent se cumuler, portant la surtaxe potentielle sur certains produits brésiliens jusqu'à 37,5%.

La première enquête, ouverte le 15 juillet 2025 et visant spécifiquement le Brésil, débouche sur une proposition de tarif de 25% au motif que six familles de pratiques brésiliennes seraient « déraisonnables » (*unreasonable*) et grèveraient le commerce américain. Le grief central porte sur le commerce numérique et les paiements, et cible le Pix : l'USTR reproche à la Banque centrale de cumuler les rôles de régulateur et d'opérateur, d'en imposer l'usage et de plafonner les commissions des concurrents, au détriment des fournisseurs américains ; s'y ajoutent les ordonnances judiciaires imposant à des

réseaux sociaux américains de retirer des contenus ou suspendre des comptes. Les cinq autres griefs visent les tarifs préférentiels jugés déloyaux (accords avec le Mexique et l'Inde, qui désavantageraient les exportateurs américains) ; la propriété intellectuelle (contrefaçon, piratage et lenteur de l'INPI, jusqu'à 109 mois pour les brevets biopharmaceutiques) ; l'insuffisance de la lutte anticorruption (annulation de procédures *Lava Jato* en 2023, renégociation opaque d'accords de clémence, recul dans l'Indice de perception de la corruption) ; l'accès au marché de l'éthanol, dont le traitement tarifaire équilibré aurait été interrompu en 2017 sans réciprocité depuis ; et la déforestation illégale, le Brésil ayant selon Washington échoué à faire appliquer son cadre légal.

La seconde enquête, lancée en mars 2026, porte sur 60 économies — dont le Brésil — accusées de ne pas interdire ou faire respecter efficacement l'interdiction d'importer des biens issus du travail forcé. L'USTR propose un tarif de 12,5% pour le Brésil et les autres économies dépourvues de prohibition ou d'engagement réciproque, et de 10% pour la quinzaine d'économies disposant d'un régime partiel ou d'engagements (UE notamment). Le bœuf brésilien figure parmi les produits jugés les plus exposés au travail forcé, aux côtés du riz birman et du coton chinois.

Aucune des deux surtaxes n'est encore en vigueur : la Section 301 impose une phase de consultations publiques et d'auditions avant toute mesure corrective. Pour le volet brésilien, les commentaires écrits sont attendus jusqu'au 1er juillet, l'audition est fixée au 6 juillet et la décision finale doit intervenir au plus tard le 15 juillet 2026. Pour le volet travail forcé, les commentaires courent jusqu'au 6 juillet

et l'audition est prévue le 7 juillet. Les deux mesures excluent les produits déjà visés par la Section 232 (acier, aluminium, cuivre à 50%, automobiles à 25%).

Les listes d'exemptions sont substantielles, en particulier pour le tarif de 25%, assorti d'une annexe de 73 pages (plus de 1 200 lignes tarifaires, dont des dérogations spécifiques pour les aéronefs). En seraient exclus la viande bovine, le café, divers fruits, fruits à coque et épices, le pétrole brut et ses dérivés, les terres rares, certains minerais et métaux, les produits chimiques organiques, les médicaments, les engrais ainsi que les aéronefs et pièces aéronautiques — soit l'essentiel des principaux postes d'exportation vers les États-Unis, qui ont importé 42,3 Md USD de biens brésiliens en 2024. Le volet travail forcé prévoit aussi des exceptions (textiles via un mécanisme de quota à taux réduit, tomates, bananes, café, certains métaux).

Le ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce (MDIC) chiffre à 21% la part des exportations brésiliennes vers les États-Unis menacée par le tarif de 25%. Les secteurs les plus exposés étant les machines et équipements industriels, les plastiques, les chaussures, les produits du bois, le papier-carton, la fonte et les poissons et crustacés.

Le gouvernement brésilien distingue nettement les deux dossiers. Il voit dans l'enquête ciblant spécifiquement le Brésil une ingérence dans des sujets de souveraineté et exclut toute négociation sur le Pix, position réaffirmée par le président Lula. Brasília juge possible — quoique difficile — de négocier le tarif de 25%, exclusivement bilatéral, mais estime peu probable la réversion des 12,5%, appliqués à 60 pays

et perçus comme une tentative de reconstituer, sur une base légale plus solide, les tarifs antérieurs invalidés par la Cour suprême américaine en février.

Le Brésil rappelle que sa tarification moyenne sur les importations américaines n'est que de 2,7% et que la relation bilatérale est excédentaire pour Washington. Le gouvernement brésilien doit tenir une visioconférence avec l'USTR, et une rencontre Lula-Trump reste envisagée en marge du G7, en France, du 15 au 17 juin.

La balance commerciale tire l'amélioration des comptes externes brésiliennes

Les comptes externes du Brésil poursuivent leur amélioration : le déficit courant cumulé sur douze mois s'est replié à 2,7% du PIB en avril 2026 (64,3 Md USD), contre 3,5% un an plus tôt. Le déficit accumulé sur les quatre premiers mois de l'année recule de près de 10% par rapport à la même période de 2025, à 22,0 Md USD. Le seul mois d'avril fait toutefois exception à cette dynamique : avec 1,8 Md USD, le déficit mensuel ressort légèrement supérieur à celui d'avril 2025 et nettement au-dessus des attentes du marché, le creusement des déficits de services et de revenus ayant plus que compensé la bonne tenue du commerce de biens.

C'est en effet la balance commerciale qui porte l'amélioration tendancielle. Son excédent atteint 21,6 Md USD sur janvier-avril, soit moitié plus qu'un an auparavant, les exportations (+8,7 % en glissement annuel) progressant bien plus vite que les importations (+2,3 %), portées notamment par le pétrole,

dont les effets volume et prix se combinent positivement. La dynamique s'est même accélérée en avril, l'excédent mensuel touchant 9,7 Md USD, l'un des plus élevés jamais enregistrés pour ce mois.

Le déséquilibre externe brésilien n'en demeure pas moins structurel : le déficit courant s'est établi en moyenne à 2,9% du PIB au cours de la décennie 2010. Il reflète les déficits chroniques des services et des revenus primaires, qui totalisent ensemble plus de 45 Md USD depuis le début de l'année. Le premier s'est encore creusé en avril, tiré par les dépenses de voyages internationaux — en hausse de deux tiers sur un an, signe de la vigueur de la demande des ménages et de l'appréciation du réal — ainsi que par la location d'équipements et les services informatiques. Le second s'est alourdi de plus d'un tiers, sous l'effet conjugué des rapatriements de profits et dividendes des entreprises étrangères et d'une charge d'intérêts gonflée par le niveau toujours élevé des taux.

Ce déficit courant est largement couvert par les flux financiers, ce qui permet au Brésil de disposer de près de 367 Md USD de réserves internationales fin avril, soit plus de huit mois d'importations. Le pays reste toutefois très dépendant des investissements directs étrangers, dont les entrées nettes atteignent 18 Md USD depuis le début de l'année. Les flux bruts d'IDE entrants se sont d'ailleurs nettement accélérés en avril, où ils ont couvert à eux seuls plusieurs fois le déficit mensuel, et avoisinent 80 Md USD en cumul sur douze mois — un financement de qualité, peu sujet aux retournements brutaux. Les flux de portefeuille, par nature plus volatils, sont eux aussi entrés en territoire positif sur les quatre premiers mois de l'année (+8,1 Md USD), concentrés sur les titres

de dette, dans un contexte de différentiel de taux toujours attractif pour les investisseurs étrangers.

Etude économique & financière

Inégalités régionales au Brésil : les instruments de développement territorial

Les inégalités géographiques constituent un problème historique majeur au Brésil. Héritées de l'histoire du pays, elles opposent encore un Sud plus riche et industrialisé à un Nord et Nordeste plus pauvres. La Constitution de 1988 érige d'ailleurs la réduction des inégalités sociales et régionales en objectif fondamental de la République. Les politiques mises en œuvre relèvent de deux logiques distinctes : une redistribution sociale, dont l'effet géographique est indirect (la pauvreté étant concentrée au Nord et au Nordeste), et un développement territorial à proprement parler, qui cible directement les régions en marge. C'est sur ce second levier, le plus spécifiquement régional, que repose l'essentiel de la stratégie.

Le cœur du dispositif est une architecture institutionnelle dédiée, structurée autour de la Politique nationale de développement régional (PNDR). Elle s'appuie sur des superintendances régionales pour le développement : la SUDENE pour le Nordeste (Superintendance pour le développement du Nordeste), créée en 1959, et la SUDAM pour l'Amazonie,

créée en 1966 — toutes deux supprimées en 2001 puis recréées en 2007 — auxquelles s'ajoute la SUDECO pour le Centre-Ouest. Ces organismes définissent les priorités d'allocation des financements régionaux et administrent les incitations fiscales propres à chaque région du pays.

Le principal instrument financier de cette politique réside dans les fonds constitutionnels de financement.

Institués par la Constitution de 1988 (article 159) et régis par la loi de 1989, le FNE (Nordeste), le FNO (Nord) et le FCO (Centre-Ouest) sont alimentés par 3% du produit de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les produits industrialisés (IPI), répartis à hauteur de 1,8% pour le FNE, 0,6% pour le FNO et 0,6% pour le FCO. Ils financent à taux bonifiés les secteurs productifs des régions concernées.

Point essentiel, ces ressources sont opérées par les banques publiques de développement régional : la Banco do Nordeste pour le FNE, la Banco da Amazônia pour le FNO et la Banco do Brasil pour le FCO. Le FNE en est le plus important en volume ; à titre d'illustration, le FNO a financé en 2024 environ 13,5 Md BRL (~2,25 Md EUR) répartis sur plus de 35 000 projets, majoritairement dans le secteur rural. Ces banques constituent ainsi le bras armé du crédit de développement régional, avec des lignes spécifiques comme le FNO Economie vert dédié à la bioéconomie amazonienne.

Cette volonté de rééquilibrage s'est aussi traduite par de grands projets territoriaux. La création de Brasilia, dans les années 1960, visait officiellement à intégrer le centre du pays, alors peu peuplé. Depuis, le Centre-Ouest a connu une forte croissance portée par l'agro-industrie. Selon l'Institut d'études pour le

développement industriel (IEDI), l'industrie manufacturière s'est progressivement déplacée des métropoles côtières vers l'intérieur au cours des quarante dernières années, mouvement d'« intériorisation » dont le Centre-Ouest est l'un des principaux bénéficiaires et qui devrait se poursuivre.

Dans la même logique, le gouvernement a créé en 1967 la Zone franche de Manaus (ZFM), afin d'intégrer économiquement l'Amazonie et d'y stimuler l'industrialisation.

En 2025, elle regroupait quelque 550 entreprises, notamment dans l'électronique et les deux-roues (Samsung, LG, Honda, Yamaha). Le pôle représente plus de 130 000 emplois directs et, en termes d'activité, un chiffre d'affaires projeté autour de 218 Md BRL (~35 Md EUR) pour 2025, en hausse d'environ 6,7% sur les 204 Md BRL de 2024. À titre de repère, le pôle pèse près de 2% du PIB du Brésil. Les entreprises y bénéficient d'avantages fiscaux en échange d'une production et d'emplois locaux, le dispositif visant aussi à limiter l'exode vers le Sud.

La réforme fiscale (amendement constitutionnel 132/2023, complétée par la loi complémentaire 214/2025) introduit l'instrument appelé à devenir central : le Fonds national de développement régional (FNDR). Il a été conçu pour mettre fin à la « guerre fiscale » entre États — la concurrence par les exonérations des taxes sur la production (ICMS en particulier) pour attirer les investissements — que le passage à une taxation à destination (IBS) rend caduque, et pour compenser les États qui s'estiment lésés par la réforme. Financé par le budget de l'Union, son montant croît par paliers : 8 Md BRL en 2029 (~1,4 Md EUR), puis une montée en charge progressive

jusqu'à 60 Md BRL (~10 Md EUR) par an à partir de 2043. Sa répartition combine 70% selon les critères du Fonds de participation des États (FPE), mécanisme de péréquation qui avantage les États les plus pauvres, et 30% selon la population, ce qui favorise nettement les États du Nordeste, et ses ressources doivent financer infrastructures, activités productives à fort potentiel d'emploi et innovation, avec une priorité donnée aux projets de préservation de l'environnement. La même réforme a par ailleurs créé un fonds de durabilité et de diversification économique propre à l'État d'Amazonas, destiné à compenser l'érosion progressive de l'avantage différentiel de la ZFM.

Les revenus des ressources naturelles ont également été mobilisés comme levier de redistribution territoriale.

Créé en 2010, le Fonds social du pré-sal redistribue les revenus de l'exploitation pétrolière offshore, principalement située au large de Rio de Janeiro et d'Espírito Santo. Une part importante a financé l'éducation, le programme Minha Casa Minha Vida ou l'aide d'urgence au Rio Grande do Sul après les inondations historiques de 2024. Son usage reste critiqué, une partie ayant servi au financement de la dette publique ; un nouveau fonds souverain lié à l'exploitation de la Marge équatoriale – la façade maritime du nord du Brésil qui s'étend le long de l'équateur, de l'Amapá au Rio Grande do Norte – est envisagé.

En complément, les politiques nationales de redistribution sociale produisent un effet géographique indirect. Les populations pauvres étant surreprésentées au Nord et au Nordeste, les programmes Bolsa Família (2003) et Brasil sem Miséria (2011) — qui auraient respectivement fait sortir 28 et 22 millions de Brésiliens de la pauvreté

— y contribuent mécaniquement. L'ensemble des programmes sociaux fédéraux toucherait près de 87 M de personnes (~40% de la population). Des politiques sectorielles (Farmácia Popular et Mais Médicos dans la santé, quotas sociaux et raciaux à l'université depuis 2012, renforcés en 2023) visent par ailleurs à réduire les inégalités d'accès aux services publics, là encore au bénéfice des régions les moins dotées.

Malgré des résultats réels, ces politiques montrent plusieurs limites.

Leur coût budgétaire est élevé : le Bolsa Família représente 158 Md BRL en 2026 (~27 Md EUR), montant reconduit par rapport à 2025, tandis que les exonérations de la ZFM constituent un manque à gagner important pour l'État fédéral. Les écarts demeurent marqués entre un Sud-Est dominant et des régions du Nord et du Nordeste encore dépendantes des transferts publics. L'intériorisation a engendré des effets négatifs — accélération de la déforestation, tensions foncières en Amazonie. La dépendance aux revenus pétroliers du Pré-Sal interroge la soutenabilité budgétaire de long terme. Enfin, deux incertitudes nouvelles pèsent sur le dispositif : l'efficacité réelle du FNDR dépendra de sa réglementation et de critères d'allocation encore en discussion, et la transition fiscale fragilise le modèle de la ZFM, dont la pérennité reposera de plus en plus sur des mécanismes de compensation ad hoc.

* * *

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Pôle macroéconomie et finances - Service économique régional de Brasilia.

Rédaction : Rafael Cezar (Conseiller financier), Léo Portier (Adjoint), Pierre Bourgeois (stagiaire).

Abonnez-vous : leo.portier@dgtresor.gouv.fr